



Monsieur Charles Michel,
Président du MR
Av. de la Toison d'Or, 84-86
1060 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 07 Mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be
Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur Le président du MR, Monsieur Charles Michel,
Monsieur le député, Monsieur Henquet,

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en vous faisant représenter par Monsieur Henquet, des tables rondes ont permis de dégager des préoccupations prioritaires qui, réunies dans un mémorandum, vous ont été envoyée en date du 28 février 2019.

Nous avons reçu acte de bonne réception de cet envoi où vous nous proposez de vous envoyer des amendements. Nous avons eu le plaisir de lire votre programme détaillé, mais celui-ci ne nous donne pas la possibilité de trouver des réponses aux questions posées dans ce mémorandum. (Mémorandum joint)

En effet, nous constatons qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée, alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les 3 points sur lesquels nous attirons votre attention :

1. Le psychomotricien dans les soins préventifs : L'importance des milieux de l'enfance.

Votre programme, au **chapitre 17 : Des soins accessibles et de qualité**, veut mettre l'accent sur la nécessité de voir les soins de santé de façon globale et non de les prendre uniquement dans leurs aspects médicaux. En effet, vous dites « *De la **prévention au traitement**, chaque étape de la vie du patient doit être envisagée sous un aspect autant préventif que curatif. Pour le MR, optimiser les dépenses en soins de santé ne sera possible que via un engagement fort dans la prévention. Prévenir, c'est préserver le bien-être et la qualité de vie des Belges.* » (p.205)

Nous vous proposons d'ouvrir le champ d'analyse des professions médicales et paramédicales. En effet, nous pensons qu'il est important de re-questionner ce qu'est un professionnel de la santé ?

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Reconnaitre la psychomotricité en tant que profession paramédicale à part entière dans nos soins de santé. Et d'ouvrir la réflexion autour de la reconnaissance paramédicale d'une profession en Belgique.** Les psychomotriciens ont une formation de niveau européen, répondant à tous les critères paramédicaux. Mais nous nous sommes vu refuser ce statut en raison d'une politique, et non de la qualité de la formation et des professionnels qui en découlent.
- **Développer une médecine préventive qui détecte et traite les difficultés AVANT leur aggravation.** Le psychomotricien, par ses outils d'observations, d'analyse, de repérage de déficit et d'intervention spécifique, peut être un acteur PARAMEDICAL au cœur de cette médecine.

Pour l'UPBPF, l'**accueil de la petite enfance et l'école** ont un rôle central à jouer pour le repérage de cette nécessité préventive. En effet, environ 20 % des enfants entre 5 à 8 ans rencontrent des difficultés scolaires lors des premiers apprentissages. Dans votre **chapitre 4 : Pour un enseignement exigeant**, vous proposez d' « *encourager la mise en place des « pools technico-administratifs » entre plusieurs écoles. Ces pools pourraient également se composer de personnels pédagogiques spécialisés, par exemple dans la prise en charge des enfants « dys » (dysphasies, dyslexies, dyspraxies) ou à haut potentiel* » (p. 46)

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Permettre l'engagement de bachelier en psychomotricité – en lien avec le pacte d'excellence – pour travailler dans le fondamental, en complémentarité des maîtres en psychomotricité, afin de permettre :**
 - L'observation fine des indices psychomoteurs et des retards de développement psychomoteurs.
 - Le soutien des enfants en classe ou en groupes d'aide psychomotrice.

Dans votre programme **au chapitre 3 : Bien vivre au travail**, vous proposez d' « *améliorer l'accueil de la petite enfance* » (p.31) en insistant sur l'importance de « *l'évolution de l'enfant (qui) doit être au centre de l'analyse de l'accueil de la petite enfance* ».

Dans ces **milieux d'accueil**, les psychomotriciens sont présents depuis une trentaine d'années. Actuellement, le titre de Bachelier en Psychomotricité ne fait pas partie des diplômes prévus pour le personnel d'accueil ni de direction. La Réforme MILAC en cours à la FWB prévoit cette inscription. (voir lettre de la ministre Gréoli ci-joint)

Concrètement, nous vous proposons d' :

- **Intégrer le titre de Bachelier en psychomotricité comme personnel d'accueil et de direction.** De plus, l'UPBPF pense que le psychomotricien a une place à prendre dans la formation initiale et continue du personnel accueillant concernant les différents champs du développement psychomoteur et relationnel de l'enfant.

2. Le psychomotricien auprès des personnes handicapées et de nos aînés.

Dans votre **chapitre 17 : Des soins accessibles pour tous**, vous soutenez la réforme des Maisons de Repos prônant une qualité d'accueil de **nos aînés** (p. 207) et proposez « *une meilleure prise en charge du handicap* » (p. 214). La psychomotricité est un métier pluridisciplinaire : une telle transversalité est une plus-value pour la logique de soins globale autour du patient. Et nous avons une place indispensable dans la prise en compte d'un accompagnement interdisciplinaire des personnes âgées.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Mettre en place un système de quota :** à partir d'un certain seuil de résidents, bénéficiaires, etc. un psychomotricien serait engagé pour soutenir les équipes et les soins respectueux des individus.

Dans ce cadre, vous proposez « *la mise en œuvre d'une intervention précoce et intensive dès le diagnostic du handicap, pour maximaliser une évolution positive et éviter les surhandicaps éducatifs* » (p.214). Actuellement, le psychomotricien est qualifié pour suivre le développement de l'enfant, spécialement lorsqu'il est entravé, et proposer une guidance parentale, soutenir les premiers liens dans le développement psychomoteur.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Donner la possibilité aux structures suivant des enfants de faire appel à un psychomotricien**, de manière structurelle (service de néonatalogie, retours à domicile de maternité, Services de Santé Mentale, Services d'Aides à la jeunesse, Services de Protection de la Jeunesse, services hospitaliers, crèches, centre d'accueil pour migrants, ...)

Vous proposez également « *l'identification systématique des personnes concernées par un handicap et leurs besoins spécifiques, selon le type et l'intensité du handicap et selon les principes de respect de la vie privées* » (p.214). Nous pensons que la personne handicapée a besoin d'être comprise dans ses différentes facettes. Nous sommes formés à identifier précisément, par notre bilan d'observation, les possibilités et difficultés des personnes.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Prévoir au sein de l'AVIQ, un cadre minimum permettant le travail spécifique (clairement défini et reconnu) du psychomotricien** au sein des structures accompagnant ces personnes.

Vous prônez, dans votre **chapitre 4 : pour un enseignement exigeant**, « *une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap* » dans l'enseignement (p. 47). Pour ce faire, vous proposez « *la scolarisation pour tous les enfants avec handicap via un renforcement de l'inclusion ordinaire et de la formation spécifique, continue pour tous les enseignants du spécialisé.* » (p.47) Mais aussi d'en « *améliorer la prise en charge* » par des déductions d'impôts et des remboursements de frais (p. 47).

Dans l'enseignement fondamental, tant l'éducation que **l'éducation spécialisée** souffrent d'un manque de cadre légal pour inscrire les bacheliers en psychomotricité au sein de leur structure, alors que les psychomotriciens sont déjà des interlocuteurs pour leur mission d'accompagnement du développement de l'enfant.

Concrètement, nous vous proposons :

- **D'intégrer le titre de Bachelier en psychomotricité au sein des équipes d'écoles spécialisées.**

3. Le psychomotricien : soutien à la restauration de la vie psychique et au bien-être.

Dans le **chapitre 17 : Des soins accessibles pour tous** vous évoquez les problématiques autour du **stress et du burn-out** en voulant « *poursuivre et élargir le projet pilote lancé en novembre 2018 à d'autres secteurs professionnels* » (p.217), ainsi que de « *travailler à la prévention des risques psychosociaux en amont* » (p.217). Le psychomotricien est un praticien qui a toute sa place dans l'accompagnement de ce type de problématique.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **D'introduire le psychomotricien comme professionnel spécifique pouvant accompagner des patients présentant du stress et un burn-out.** L'objectif de cet accompagnement serait d'amener le patient à trouver sa façon d'extérioriser ce qui crée les tensions, le stress via une meilleure écoute de son corps. Ce qui lui permettrait de mieux se connaître et ainsi retrouver l'énergie pour rebondir.

En ce qui concerne la parentalité, vous évoquez le risque de **burn-out parental**. Ainsi vous dites : « *Le burn-out parental peut avoir des conséquences sur le parent (...), sur les enfants (par augmentation de l'irritabilité envers eux, voire parfois du risque de négligence et de violence verbale et/ou physique à leur égard) ou encore sur le couple (...).* » (p.31) Les psychomotriciens permettent aux parents, au travers des séances parents-enfants de jeux partagés, de trouver ou retrouver les attitudes, postures et regards qui permettent à l'enfant d'être mieux soutenu dans son développement psychomoteur et psychoaffectif.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Généraliser ces lieux de prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles**, actuellement dépendants souvent des budgets et initiatives des communes.
- **Soutenir les initiatives d'associations de psychomotriciens**, qui soutiennent les interactions parents-enfants, de façon douce et par le jeu psychomoteur partagé.

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous n'évoquons pas les autres possibilités d'insertion du psychomotricien (comme par exemple sa place dans les milieux de la santé mentale, ou encore dans vos politiques concernant le sport et le bien être à tous les âges).

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémoire et des questions posées en son sein.

Nous vous remercions pour votre lecture et espérons pouvoir lire rapidement votre avis sur nos propositions,

Meilleures salutations,

Anne Taymans Co -Présidente de l'UPBPF
Massimo Maiorana Co-Président de l'UPBPF